

Réunion du 13 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 68

Nombre de votants : 87

L'an deux-mille vingt-quatre, le treize décembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Nathalie DUPLEIX, Christian LÉCHIT, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Emilie DARSAUT, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAREAU, Serge ARRIEULA (Suppléant de Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Jérôme LAY, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Corinne LAMARQUE (Pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), José FLORES (Pouvoir à M. Guy PÉMARTIN), Idelette DEMAISON (Pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Daniel PÉDEPRAT, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Nadia GRAMMONTIN (Pouvoir à M. Patrice LAURENT), Monique LARRADET, Loïc COUNTRY (Pouvoir à M. Francis LARROQUE), Marie-Christine LUPIET (Pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Didier REY (Pouvoir à M. Christian LÉCHIT), Jean-Pierre DUBREUIL (Pouvoir à M. Jacques CLAVÉ), Marlène LE DIEU DE VILLE, Albert LASSERRE-BISCONTE (Pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Stephan BONNAFOUX, Pierre MUCHADA (Pouvoir à M. Christian LOMBART), Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Lindsey DEARY (Pouvoir à M. Nicolas LAPUYADE), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Luis Miguel CONEJERO (Pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Marie DE MORO (Pouvoir à M. Emmanuel HANON), Céline LEMBEZAT (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jean-Jacques SENSEBÉ (Pouvoir à Mme Joëlle BAYLE-LASSERRE), Jérôme TOULOUSE, Pierre LAFARGUE, Guy ROMAIN (Pouvoir à M. Pierre ZIEGLER), Francis GRINET (Pouvoir à Mme Amandine PAINSET), Laurence MOUSQUES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

RAPPORT N° 1 : RÉGULARISATIONS FONCIÈRES AVEC LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES SUR LES COMMUNES D'ABOS ET DE LABASTIDE-CÉZÉRACQ

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

Les parties de parcelles de terrain désignées ci-après appartenant à la communauté de communes de Lacq-Orthez sont incluses dans le domaine public routier de la route départementale n° 2, à ABOS. Il convient donc de les rétrocéder au conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

COMMUNE	CADASTRE		EMPRISES
	Section	N°	Superficie en m ² approximative*
ABOS	AC	184p	2 329
	AC	186p	430
TOTAL			2 759

De même, les parties de parcelles de terrain désignées ci-après appartenant à la communauté de communes de Lacq-Orthez sont incluses dans le domaine public routier de la route départementale n° 817, à LABASTIDE- CÉZÉRACQ.

COMMUNE	CADASTRE		EMPRISES
	Section	N°	Superficies en m ² relevées par documents d'arpentage en cours de signature
LABASTIDE- CÉZÉRACQ	ZA	86p	612
	C	326p	7
	C	328p	148
	C	330p	37
TOTAL			804

Afin de régulariser cette situation, le conseil départemental 64 souhaite en faire l'acquisition. Compte tenu de la nature des terrains, il est proposé de céder ces parcelles à titre gracieux. Le département précise que tous les frais inhérents à cette cession foncière seront pris en charge par le Département.

Dans un courrier en date du 18 novembre 2024, le Domaine a estimé l'emprise des parcelles AC 184p et AC 186p (2 759 m² environ) à Abos, à 750 €.

Dans un courrier en date du 21 novembre 2024, le Domaine a estimé les parcelles listées sur la commune de Labastide-Cézéracq (804 m²), à 1 290 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** la vente cadastrées, sur la commune d'Abos, AC 184p d'une superficie de 2 329 m² et AC 186p d'une superficie de 430 m² au conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques,

- **d'autoriser** la vente des parcelles cadastrées, sur la commune de Labastide-Cézéracq, ZA 86p d'une superficie de 612 m², C 326p d'une superficie de 7 m², C 328p d'une superficie de 148 m² et C 330p d'une superficie de 37 m² au conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- **d'autoriser** la vente à titre gracieux,
- **d'autoriser** son Président à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT